

« L'effet enseignant »

Résumé d'un article de Clermont Gauthier, Professeur à la Faculté de Sciences de l'éducation à l'université de Laval, publié dans *Eduquer et former*, Editions Sciences humaines, 2001. Dans cet article, synthétisant des recherches qu'il a réalisées sur le terrain, l'auteur recense les pratiques pédagogiques associées à des gains d'apprentissage chez les élèves et tente de déterminer les qualités et les attitudes des enseignants favorisant la réussite de leurs élèves.

1. La gestion de la matière

a) Le travail des élèves

- * L'établissement de **buts** a priori ou **d'objectifs explicites à atteindre** facilite l'apprentissage des élèves.
- * La **planification du travail** favorise l'apprentissage des élèves. Celle-ci doit permettre de lier les nouvelles connaissances à celles que les élèves possèdent déjà. La réussite des élèves est plus élevée quand les contenus sont présentés avec suffisamment de **redondance**. La planification doit prendre en compte l'environnement d'apprentissage des élèves.
- * Une leçon bien conçue prévoit une **période où il est possible pour les élèves de s'exercer**, en accordant à ces entraînements un **temps suffisant**. Les **activités individuelles**, pour être efficaces, doivent porter sur la **consolidation et l'automatisation des connaissances acquises en cours et des méthodes à maîtriser**. Elles doivent être accompagnées de **consignes claires et précises**, comporter des éléments de nouveauté, être **variées**, offrir des **défis**, être **graduées** et **permettre un haut niveau de succès**. L'enseignant doit assurer un **suivi attentif** durant leur déroulement. Leur **correction** doit être **régulière, spécifique** (en visant par exemple à remédier à des difficultés rencontrées par plusieurs élèves pendant l'exercice) et **détaillée**.

b) La matière proprement dite

- * L'enseignant doit s'efforcer de **présenter clairement sa matière** : souligner les aspects importants du contenu avec insistance en répétant plusieurs fois les idées essentielles, utiliser des exemples éclairants, employer un langage précis (en évitant l'emploi de termes trop vagues ou inutilement compliqués), articuler et s'exprimer sans hésitations.
- * Il est essentiel d'**enseigner à l'ensemble de la classe**.
- * Les enseignants qui posent le plus de **questions** pendant le travail de groupe favorisent davantage l'engagement pendant le travail individuel et, plus généralement, poussent la réussite des élèves.

c) L'évaluation

- * Il est préférable de **varier les formes d'évaluation**. Les évaluations doivent être **régulières**.
- * L'adoption de **critères élevés de correction** par les enseignants semble favoriser la réussite des élèves car ceux-ci sont amenés à faire davantage d'efforts, à porter une attention plus soutenue durant les cours et à produire de meilleures performances aux évaluations. Ces critères doivent cependant être **accessibles pour les élèves**.

1. La gestion de la classe

a) La mise en place de règles de vie de classe

* Il est nécessaire de **veiller dès les premières semaines de l'année à la planification, à l'implantation et à la communication de règles, de procédures, de relations et d'attentes vis-à-vis des élèves**. Ces règles et procédures doivent être **clairement expliquées**. Les enseignants qui obtiennent le plus de succès dans la gestion de leur classe planifient et évoquent les conséquences qu'entraîne la violation de ces règles.

* Les règles doivent être **simples et fonctionnelles** (donc claires, concrètes et faciles à accomplir), **familières** et **répétées**, c'est-à-dire **installées sous forme de routine**.

* Il est important que les élèves soient conscients des comportements qui sont attendus d'eux, mais aussi que les **règles et procédures seront systématiquement mises en œuvre**. Le simple fait d'établir des règles n'est pas suffisant : l'enseignant doit aussi démontrer une volonté et une capacité à agir lorsqu'elles sont violées. Pour cela, elles doivent également être **applicables...**

b) L'interaction avec les élèves

* L'enseignant doit reconnaître rapidement et anticiper les comportements indésirables susceptibles de se propager à l'ensemble du groupe et de perturber l'ambiance de travail. Il doit **prendre des mesures appropriées avant que le désordre apparaisse** et disposer de procédures et de techniques variées permettant de contrôler ces situations.

* Il est nécessaire de toujours être conscient de ce qui se passe dans sa classe et de porter une attention particulière aux écarts de comportements, en étant capable de les reconnaître rapidement et de les faire cesser avant qu'ils ne s'amplifient et aient des conséquences publiques. Il faut éviter, dans la mesure du possible, d'interrompre inutilement le cours pour réprimander un élève : **il est préférable de traiter en privé avec les élèves dérangeants afin d'éviter les conflits de pouvoir** et d'essayer de les responsabiliser avant d'envisager d'éventuelles punitions.

* Le fait de **féliciter les élèves** peut aider à construire leur estime de soi et à établir une relation bienveillante avec eux. Les **éloges** sont efficaces lorsqu'ils sont spécifiques plutôt que globaux, s'ils sont utilisés avec les élèves dépendants et anxieux, s'ils sont donnés en privé plutôt qu'en public, s'ils ne sont pas trop fréquents, s'ils sont crédibles et s'ils sont liés au contexte.

* Il est nécessaire que l'enseignant **supervise étroitement le travail des élèves en circulant beaucoup dans la classe**, plutôt que de les laisser travailler seuls à leur table. Il est nécessaire d'adopter **comportements non verbaux signifiants** et de **maintenir un contact soutenu des yeux avec les élèves**.

* Il est préférable de **maintenir un flot d'activité régulier**.

Gestion de classe (2)

Quelques pistes pour la gestion de classe

Idées résumées de Sanctions et discipline à l'école de Bernard Defrance, La Découverte, édition mise à jour en 2009.

L'auteur propose trois pistes de réflexion intéressantes : la nécessité de faire de la classe un groupe, l'institution de règles au sein de ce groupe et sa mise en situation d'apprentissage. Le propos qui suit est un résumé du texte de l'auteur, comportant des convictions personnelles liées à une pratique de l'enseignement, permettant de réfléchir à la gestion d'une classe.

1) Faire de la classe un groupe :

Bernard Defrance part du constat **qu'une classe** n'est pas a priori un groupe constitué à partir de centres d'intérêt communs ou de choix amicaux, mais un regroupement, ou **un rassemblement, constitué par hasard** en fonction de leur domicile, du choix de langues ou d'options, de filières, etc. Les élèves d'une même classe ne choisissent donc pas d'être ensemble et ne choisissent pas non plus leurs enseignants. Si bien qu'il est fréquent d'entendre déplorer en conseil de classe l'hétérogénéité ou le manque de cohérence d'une classe.

C'est justement aux enseignants de construire progressivement une cohérence, qui ne peut se décréter, **en faisant de ce rassemblement aléatoire un groupe**, animé par une dynamique collective. Pour cela, la création de projets de classe et l'instauration d'une ambiance permettant à chacun d'éprouver du plaisir à se retrouver ensemble sont indispensables.

2) Instituer des règles au sein du groupe-classe :

Pour fonctionner, un groupe a besoin de règles, dont l'enseignant est le garant (attention à l'enseignant « copain » qui se retrouve toujours à un moment ou à un autre ramené à la position de juge, quand il doit remplir des bulletins ou des livrets scolaires, situation qui fait alors comprendre aux élèves qui ne l'avaient pas encore compris de quelles supercheries et manipulations dont ils ont été victimes...). L'auteur souligne que l'attitude face au travail scolaire ou face à des règles n'est jamais acquise a priori (et ne l'a jamais été), celle-ci est construite progressivement.

L'auteur énonce quelques principes sur lesquels doivent reposer ces règles pour qu'elles soient effectives :

- **Il est nécessaire de fixer des règles communes et des procédures en cas de manquement à ces règles dès le début de l'année.** L'enseignant a tout à gagner à **expliquer précisément l'ensemble de ces règles et de ses méthodes de travail en début d'année.** Il y a lieu également d'exposer clairement ce qui est, dans l'activité même de la classe, « négociable » et ce qui ne l'est pas, ou ce qui ne l'est pas encore mais peut le devenir, en fonction de l'évolution de la classe (les règles peuvent évoluer au cours de l'année, mais il faut que ces évolutions soient toujours clairement établies et expliquées aux élèves).

- **L'important ne réside pas dans le degré d'arbitraire ou le caractère conventionnel de ces règles mais dans leur explication.** Nous avons tous des manies ou des rituels qui peuvent être institués en règles à condition de les expliciter : par exemple, certains enseignants interdisent de mâcher du chewing-gum pendant leurs cours, or ceci ne nuit pas au fonctionnement de la classe, donc il suffit que l'enseignant explique qu'il ne supporte pas de voir des personnes « ruminer » devant lui.

- **La règle, même arbitraire, ne doit pas varier au gré des humeurs de l'enseignant**, qui tolérerait un jour ce qu'il punirait le lendemain. **La règle doit être égale pour tous et invariable dans le temps.** **L'enseignant doit également s'appliquer les règles qu'il a fixées** pour qu'elles soient acceptées par les élèves : il ne faut pas qu'il soit en retard lorsqu'il exige la ponctualité de la part de ses élèves, il ne doit pas mâcher de chewing-gum s'il leur demande de ne pas en mâcher eux-mêmes...

Concernant les punitions et les sanctions :

- **Toute sanction doit d'abord se référer à une règle explicitée** et tenir compte d'une progressivité dans la prise de conscience des exigences de la loi (selon l'âge de l'élève).
- La fonction de la punition ou de la sanction est double : d'une part la réparation envers celui ou ceux qui ont été victimes de la transgression, d'autre part la réinstauration de la loi.
- Un élève a le droit de ne pas être intéressé par un cours. En revanche, nul ne saurait, par son comportement, empêcher les autres de s'y intéresser.
- **L'utilisation des notes dans un objectif de normalisation des comportements et non de stricte évaluation chiffrée de savoirs ou de compétences acquis doit être bannie**, d'autant plus qu'elle est proscrite dans les textes officiels. On ne doit mettre un zéro ou modifier une note pour punir des comportements considérés comme fautifs (oubli du manuel ou du cahier, bavardages, agitation, etc.). Il faut séparer strictement ce qui relève de l'évaluation et ce qui ressort de la punition ou de la sanction.
- Pour rechercher les meilleurs moyens d'assurer un ordre réel, construit progressivement, dans la classe, **le principe directeur est tout simplement de faire en sorte que la punition devienne de plus en plus inutile.**

3) Mettre le groupe-classe en situation d'apprentissage :

L'auteur insiste sur le fait que des cours doivent permettre la construction de savoirs et de sens.

Il souligne les bénéfices de la différenciation pédagogique, des travaux de groupe, de l'entraide entre élèves, de la mobilisation des énergies autour de micro-projets communs, bref, tout ce qui permet aux élèves **d'expérimenter la très grande variété des modes d'accès aux savoirs et des situations d'apprentissage.**

Il remet également en cause l'enseignement magistral qui favoriserait la passivité des élèves et les bavardages dans la classe : *« la structure de transmission des savoirs interdit à la majorité des élèves de saisir, par une démarche active, la nature même des savoirs ; le paradoxe de la démarche pédagogique imposée et magistrale (qu'elle passe par le cours ou par un jeu de pseudo-questions et de pseudo-réponses : la « devinette » bien connue...) est qu'elle prétend se justifier par la nécessité de respecter les rigueurs et les complexités des savoirs, en décomposant par degrés les étapes de l'analyse, du simple au complexe, et que l'attention ou l'effort seuls peuvent permettre de les comprendre. Or, en privilégiant le programme au détriment du projet, les résultats des acquisitions au détriment de leur genèse, en confondant exposition et imposition, cette démarche va à l'encontre précisément d'une appropriation de la nature véritable des savoirs. Cette instruction n'est dans les faits qu'une accumulation souvent incohérente d'informations diverses, dont la quasi-totalité des contenus reste extérieure au sujet apprenant et n'en modifie en rien les opinions ou attitudes. »* (p 83)

L'autorité aujourd'hui, dans une société démocratique :

- Si l'on reprend la pensée de Max Weber, **l'autorité, c'est le pouvoir plus la légitimité**. Le pouvoir, c'est la capacité de déterminer le comportement d'autrui ; la légitimité, c'est le fait qu'autrui accepte ce pouvoir, trouve à la fois fondé et désirable d'obéir à ce pouvoir. Le premier ouvrage cité au début de cette fiche apporte des éclairages sur l'exercice de l'autorité dans une société démocratique. Le second apporte des idées concrètes sur l'exercice de l'autorité en classe.
- L'autorité ne se niche plus dans la distance ou dans un dogme sacralisé mais dans une **loi prise en sympathie, acceptée par tous**. Alors que dans une société hiérarchique l'autorité procède d'une asymétrie acceptée, celle-ci procède de la **réciprocité** dans une société démocratique : **sera vraiment respectée la loi véritablement commune aux adultes et aux adolescents, aux enseignants et aux élèves (l'exactitude, la ponctualité, l'assiduité, la politesse, etc.)**. L'autorité doit désormais être **négociée, contractuelle, intersubjective, « autorisée » par chacun et tous, visualisée, juste et claire.**

- **L'autorité s'incarne dans la figure du maître qui force l'admiration, naturellement, par son savoir, son expérience, son exemple.** L'autorité est une question de **reconnaissance**, non d'asservissement, un **principe de respect**, non de soumission. La figure de l'autorité est intimement liée à la capacité de chaque personne de pouvoir incarner une légitimité. L'autorité semble plus le **résultat d'un compromis sans cesse actualisé** que la répétition mécanique de scénarios joués d'avance. La personne qui détient l'autorité doit compléter sa légitimité originelle par une série de comportements qui montrent sa **capacité d'adaptation à diverses situations**, notamment à celles pendant lesquelles les personnes sur qui s'exerce cette autorité la remettent en cause ou la discutent. Les jeunes en particulier entendent juger l'incarnation de l'autorité sur le terrain. Ne s'impose plus qui veut, « de droit », il faut encore faire ses preuves et « tenir la route »... L'autorité repose enfin sur la **confiance** de ceux sur qui elle s'exerce envers celui qui l'incarne.
- L'autorité n'est plus seulement une donnée instituée qui précède le dispositif, la structure ou l'établissement, il s'agit d'une **construction provisoire et instable, résultat d'une mise en œuvre collective**. Par exemple, l'école ne fait plus autorité spontanément, d'autant plus qu'elle n'est plus une « assurance-vie » pour la suite de l'existence.

Les trois significations de l'autorité : être l'autorité, avoir de l'autorité et faire autorité :

- **Etre l'autorité ou l'autorité statutaire** : bien que non négociable, la dimension statutaire de l'autorité enseignante est une **condition nécessaire mais non suffisante** à l'exercice de l'autorité dans la classe. L'affirmation du statut (« je suis le professeur, donc vous m'écoutez et vous m'obéissez ») ne suffit pas à elle seule à garantir l'exercice d'une autorité effective. **C'est le respect de l'enseignant pour ses élèves (qui témoignera de la considération qu'il a pour eux) qui fondera légitimement son autorité.** Le respect de l'élève pour l'enseignant ne se développera que si l'adulte montre l'exemple car ce principe relève d'une posture éthique : c'est sa position générationnelle qui, parce qu'elle lui donne de fait une antériorité sur l'enfant ou sur l'adolescent, l'oblige à prendre l'initiative de transmettre le respect sans condition préalable. Ainsi, le respect initié par l'enseignant fonde une autorité qui dépasse sa position statutaire car il ouvre au respect mutuel et, par conséquent, amorce véritablement la reconnaissance de l'autorité enseignante par les élèves.
- **Avoir de l'autorité ou l'autorité de l'auteur** : « avoir de l'autorité en tant qu'auteur, c'est avoir cette confiance suffisante en soi, c'est être suffisamment maître de sa propre vie pour accepter de se confronter à l'autre avec son savoir et ses manques, en ayant le souci de lui ouvrir des voies non tracées à l'avance vers l'autonomie, de l'aider à poser des actes lui permettant de s'essayer à être à son tour auteur de lui-même. » (Bruno Robbes) Plus simplement, à l'école, l'autorité de l'enseignant a pour but ultime de permettre aux élèves de devenir auteurs d'eux-mêmes. C'est ce but ultime qui fonde aussi la légitimité de l'autorité éducative.
- **Faire autorité ou l'autorité de capacité ou de compétence** : l'autorité de l'enseignant repose sur ses **capacités professionnelles**, à savoir sur ses **connaissances** mais aussi sur les **dispositifs pédagogiques** qu'il met en œuvre afin de permettre aux élèves d'accéder à des savoirs et à des capacités qui fassent sens pour eux. La **communication avec les élèves**, dans toutes ses dimensions (verbale et non verbale), joue un rôle essentiel dans la transmission des messages d'autorité. L'enseignant met en œuvre des compétences verbales par **les mots qu'il choisit pour énoncer des consignes**, par les **usages de la voix** (intonation et modulations, puissance et volume, rythme et débit, respiration, adéquation au sens explicite du message). Il est par ailleurs préférable d'utiliser une **communication non verbale riche** permettant aux messages de mieux passer : les **regards** qui permettent de garder un contact visuel avec chaque élève et de montrer qu'on fait attention à chacun d'eux, **l'usage de l'espace et des déplacements** dans la salle de classe, **l'usage de gestes et d'expressions du visage** explicites pouvant souligner des paroles et même, parfois, les remplacer. Il est enfin pouvoir gérer deux situations simultanément et **intervenir le moment opportun et de façon appropriée**.

L'autorité en classe :

- L'école a longtemps été en situation de quasi-monopole culturel mais désormais elle n'est plus la seule à ouvrir au monde, les différents médias assurant aussi cette fonction. **Alors que les élèves disposent d'autres sources de savoirs, la légitimité de l'enseignant ne repose plus seulement sur la détention d'un savoir à transmettre à ses élèves, mais aussi sur la mise en place de modalités appropriées d'accès au savoir.** D'autre part, à partir du moment où **l'école se massifie**, elle devient un enjeu de reproduction et de production de positions sociales absolument essentiel et, dès lors, le savoir est plus considéré du point de vue de son utilité que du point de vue des significations culturelles qu'il porte. D'autre part, la massification scolaire fait que les enseignants et leurs élèves sont **socialement et culturellement distants**, et la connivence culturelle entre les enseignants et leurs élèves est moins fréquente, ce qui affaiblit aussi l'autorité traditionnelle des enseignants. Par ailleurs, alors que l'école est globalement de plus en plus nécessaire, chaque niveau de formation est globalement de moins en moins utile pour faire la différence. Autrement dit, s'il faut avoir des diplômes pour s'en sortir, il faut en avoir de plus en plus, si bien que les utilités perçues sont de plus en plus éloignées. Dès lors pourquoi obéir si l'obéissance n'apporte guère de bénéfices, si elle permet simplement d'éviter les ennuis ? Pour finir, **la frontière entre l'élève et l'enfant est devenue moins étanche** en raison de la montée du thème de **l'enfant-sujet** (voire de l'enfant-roi). Or, quand l'enfant est un sujet, on lui doit des explications. Les modèles éducatifs des classes moyennes en particulier sont quasiment contractuels, c'est-à-dire que l'enfant obéit si on a réussi à le convaincre du bien-fondé de son obéissance (et quand on n'y arrive pas on l'achète : un cadeau en échange d'une bonne note). Bref, **l'élève doit être considéré comme un individu à part entière**. On peut regretter ces évolutions, mais c'est dans ce cadre que s'exerce l'autorité éducative. Si bien que désormais, **le caractère sacré de la fonction de l'enseignant est très largement soumis à son efficacité pédagogique et à sa capacité à construire son autorité dans un groupe d'individus**. L'autorité charismatique conférée par la fonction (ou l'institution) ne suffit plus : **il faut que l'enseignant construise lui-même la nature de la relation à partir de laquelle il pourra faire cours.**
- François Dubet (« Une juste obéissance » in *Quelle autorité ?*) qui présente l'analyse résumée dans le point précédent, propose **quelques pistes pour construire une autorité démocratique à l'école**. **1/ S'appuyer sur le règlement intérieur de l'établissement** : celui-ci n'est pas négociable avec les élèves, il s'agit d'un document contractuel discuté et voté en conseil d'administration. Ce RI constitue la loi connue de tous, juste et légitime. Les élèves doivent savoir et voir que ce RI s'applique aussi bien aux enseignants qu'aux élèves (principe d'exemplarité). **2/ Il faut laisser aux élèves un espace de décision collective autonome** : certaines activités peuvent être gérées par les élèves (on peut les associer à l'organisation d'une sortie, ils peuvent participer à la rédaction d'un journal, etc.), certains points du programme peuvent être choisis par les élèves (lorsqu'on laisse le choix entre plusieurs possibilités dans certains programmes). **3/ Le pouvoir est légitime quand il s'explique** : les règles et les procédures mises en œuvres doivent être expliquées, explicites et justes. **4/ Les élèves doivent ressentir que le respect des règles est utile**. **5/ Le travail qui est demandé aux élèves doit par ailleurs avoir un sens** (d'où l'intérêt de clarifier ses objectifs en construisant une progression et de présenter aux élèves ces objectifs en insistant sur leur finalité) **et un intérêt intellectuel**.
- **L'enseignant doit être conscient que ses attitudes et son comportement constituent un exemple et une référence pour l'élève** et qu'il doit en tenir compte dans sa manière de se comporter en classe. Une règle énoncée clairement par l'enseignant qui est en charge de l'appliquer, doit être tenue et suivie par lui.
- Bruno Robbes propose une **éthique de l'autorité éducative** qu'il énonce en quatre points : **1/ L'enseignant s'interdit de recourir à la violence** (physique ou psychologiques). **2/ L'enseignant considère et respecte les élèves comme sujets humains et comme êtres éducatibles, capables d'apprendre**. Sa légitimité tient aussi à sa détermination et à sa persévérance dans la volonté de faire apprendre et progresser tous les élèves. **3/ L'enseignant établit son autorité en prenant en compte les intérêts des sujets rapportés à l'intérêt général**. **4/ L'autorité éducative travaille à sa propre disparition**.

- Tous les comportements des élèves ne peuvent pas être prévisibles et la réponse à chaque comportement ne peut pas être anticipée ni systématique. **L'enseignant ne sait jamais à l'avance la solution qui fonctionnera. Il n'y a donc pas de recettes** : appliquer des recettes, c'est oublier que la pertinence d'une réponse se mesure toujours dans le contexte particulier où elle s'est produite. Chaque solution prise isolément peut très bien fonctionner, ou pas... **Il n'y a pas de réponse unique, mais plusieurs réponses plus ou moins pertinentes, dictées par les circonstances qui contraignent toujours l'enseignant à bricoler une solution adaptée au contexte et à l'élève considéré dans sa singularité, parmi une palette de réponses possibles.** A défaut de recettes, on peut néanmoins retenir **quelques principes** : **1/ La qualité et l'expertise des informations sensorielles (visuelles, auditives, spatiales) prises par l'enseignant, avant et dans l'action, orientent la qualité des actions qui suivent.** C'est plus encore l'interprétation juste des intentions prêtées par l'enseignant aux élèves qui est déterminante car elle oriente les réponses de l'enseignant à la situation à laquelle il est confronté. **2/ Certains types d'intervention semblent plus efficaces que d'autres : l'appel à la réflexion des élèves, le haussement de ton, la modification du contenu de la communication** (au lieu de répéter plusieurs fois la même chose), **l'explication et la justification des décisions prises ainsi que l'énoncé des buts poursuivis, la variété des interventions verbales.** Par contre certains types d'intervention semblent moins efficaces : l'absence d'intervention verbale, la non-intervention, l'attente (ou l'interruption du cours) surtout lorsque l'élève transgresseur cherche à mettre en spectacle le conflit. **3/ La variété des réponses d'action et la capacité d'adaptation à des situations nouvelles.** **4/ Les savoirs (ou réponses) d'action mis en œuvre par l'enseignant concernent deux domaines : les dispositifs pédagogiques au sens large** (cadre éducatif contenant, médiations entre soi et les élèves, apports didactiques), **la communication verbale et non verbale.** **5/ L'utilisation de la communication non verbale est essentielle** : posture, distance, regards, expressions de visage, gestes, déplacements dans la salle, mais à chaque fois dans des situations adaptées (car on peut aussi se ridiculiser...). **6/ Il faut parfois (souvent) être capable différer la résolution d'un conflit, afin d'éviter un affrontement direct et personnel** (en prenant l'élève à part à la fin du cours par exemple). **7/ Il faut éviter de dramatiser une situation, sans pour autant l'ignorer.** **8/ Il est indispensable d'allier exigence et souplesse.** Si l'enseignant doit être capable de poser et de tenir devant ses élèves un cadre porteur de limites structurantes, des compromis et des médiations sont parfois nécessaires pour éviter les risques permanents de conflits. Il faut toujours essayer de sortir des situations de blocage avec une classe... **9/ Les réponses apportées par l'enseignant ne sont pas seulement jugées en fonction de leur efficacité fonctionnelle et immédiate, elles doivent s'inscrire dans une éthique de la relation éducative,** qui est la seule garantie de la création d'un véritable respect entre les élèves et l'enseignant et, donc, d'une autorité éducative acceptée durablement par les élèves.
- **Un exemple concret : les cinq premières minutes en classe** (Bruno Robbes reprend l'intervention de Philippe Jubin, directeur de SEGPA dans l'Académie de Versailles et intervenant dans des dispositifs relais, partant d'un texte élaboré par une équipe d'enseignants). L'auteur éclaire quelques points. **1/ L'entrée en classe doit se passer dans le calme** : la salle de classe est un lieu spécifique où sont mises en œuvre des règles permettant de travailler. L'entrée en classe est vue comme un rite de passage ou une cérémonie qui permet l'apaisement nécessaire au travail scolaire. **2/ Les élèves doivent enlever leurs casquettes et leurs blousons** car la salle de classe n'est pas un simple lieu de passage, mais un lieu dans lequel chaque élève s'installe pour travailler. **3/ Les règles de la vie en classe peuvent être affichées** dans la salle de classe. **4/Attribuer à chaque élève une place attitrée dans la salle** : préserver les places, c'est garantir l'espace de chaque élève, c'est éviter la course pour avoir les places les plus convoitées au début du cours, c'est éviter que ne règne la loi du plus fort dans cette course aux places, c'est éviter l'angoisse de certains élèves de ne pas savoir qui sera son voisin. L'enseignant est garant d'une règle simple mais essentielle : chacun a une place qui lui est garantie. **5/ Faire de l'appel,** qui est une obligation administrative, **un moment d'accueil** pendant lequel l'enseignant va échanger un regard avec chaque élève de la classe. **6/ Faire lire par un élève ce qui est noté sur son agenda lorsqu'un travail avait été donné afin de lancer le travail de la classe,** en montrant l'importance du planning dont l'enseignant est le garant (d'où l'importance de faire noter clairement et solennellement le travail à faire dans l'agenda des élèves à la fin de chaque séance). Faire noter ainsi le travail à faire sur les agendas permet d'éviter les contestations d'élèves à propos du travail à faire...

Trace écrite d'une formation transversale sur la gestion de classe.

Le document qui suit est la trace écrite, construite avec un groupe de stagiaires de l'IUFM de Créteil, encadrés par Catherine Cozzano, formatrice de l'IUFM en anglais, et moi-même, lors des deux premières journées de la formation transversale organisée par l'IUFM, les 8 et 15 octobre 2010. Ces deux premières journées étaient consacrées à la gestion de classe et à la construction de l'autorité.

FORMATION TRANSVERSALE DES STAGIAIRES – GROUPE LYCEE CONDORCET DE LA VARENNE – Catherine Cozzano et Olivier Trannoy

Le 08 / 10 / 2010 :

LES QUESTIONS A ABORDER PENDANT LA FORMATION (questions posées par les stagiaires) :

Comment gérer un élève qui ne se met pas au travail et qui est dépassé ?
 L'autorité passe-t-elle forcément par la sanction ou la punition ?
 Que faire face au refus de la prise de note ?
 Evaluer, comment et à quel rythme ?
 Que faire quand des parents ne réagissent pas face au comportement de leurs enfants ?
 Comment gérer une ambiance de groupe difficile (classe dissipée, qui refuse de se mettre au travail) ?
 Comment réagir en cas de bavardages incessants ?
 Comment limiter le bavardage parasite ?
 Faut-il forcément punir ?
 Comment prendre en charge efficacement des élèves en difficultés psychologiques ?
 Que faire des élèves qui ne veulent rien faire mais ne dérangent pas le cours ?
 Comment mieux gérer la participation orale et les dernières heures de cours ?
 Comment empêcher les élèves de jeter des boulettes de papiers derrière mon dos ?
 Que faire quand les élèves refusent de faire un travail en classe ?
 Comment éviter que certains élèves répondent aux professeurs de façon insolente ?
 Comment gérer un élève U.P.I (unité pédagogique d'intégration) qui est agressif avec ses camarades ?
 Comment réagir face à une classe qui a décidé d'embêter les nouveaux enseignants ?
 Comment expliquer qu'un cours se passe bien ou non ?

Thèmes dégagés par les questions

Gestion de classe : bavardages, mise au travail

Motivation, adhésion, plaisir ?

Installer, construire son autorité

Gestion des élèves en difficulté (+ ou moins)

Evaluation

TRAVAIL SUR LES VIDEOS NeoPass de l'INRP sur l'entrée en classe et la mise au travail des élèves – SYNTHESE

GESTES EFFICACES	GESTES MOINS EFFICACES, voire INEFFICACES	ANALYSE, REMARQUES et QUESTIONS
- Accueillir les élèves individuellement à la porte + établir un rituel qui solennise l'entrée en classe	-Passivité face aux élèves -Attente excessive du calme sans se donner les moyens de l'obtenir. -Faire des remarques stériles ou	-Utilisation du chantage = efficace mais.... -Ecrit sanction/punition : efficace mais... -Evaluation punition = efficace ?

- L'utilisation du travail à l'écrit pour obtenir le calme tout en faisant travailler les élèves - Posture physique à la fois ouverte et ferme + occupation de l'espace de la classe - Encourager les élèves pendant le travail, valoriser leurs productions, leurs efforts, faire des compliments (avec pertinence) - Installation et rappel constant des règles de vie de classe - Alliance entre souplesse, fermeté et bienveillance - Prendre en considération chaque élève individuellement tout en s'adressant toujours au groupe - Utilisation le tableau, vidéo ou rétroprojecteur pour annoncer les objectifs, énoncer les consignes, guider et structurer la trace écrite (le tout explicitement) - Installer un réseau de respect - Etre cohérent (appliquer ses principes)	des discours excessivement moralisateurs -Toujours rester derrière son bureau -Ne pas occuper tout l'espace de la classe -Entrer dans une négociation avec l'élève pendant le cours -Ne jamais varier le ton ou le volume sonore (de l'enseignant), le rythme du cours, le vocabulaire	Légitime ? Légale ? -Faut-il justifier systématiquement ses décisions (punitions) ? -Comment ne pas prendre les choses trop personnellement ? -Comment sortir de l'affectif ? -Quelle place pour l'affectif dans l'enseignement ? -Comment tisser du lien avec ses élèves ? Jusqu'où? - un enseignant doit-il être exemplaire ? -Comment installer des règles de vie de classe et les faire respecter ?
--	--	--

CONSTRUIRE SON AUTORITE :

1) Définir l'autorité :

Eléments de définition (par les stagiaires)	Principes pour l'exercice de l'autorité en classe (par les stagiaires)
-Parvenir à se faire respecter. -Savoir imposer le rôle du professeur face aux élèves -Réussir à se faire écouter et comprendre par les élèves. -Capacité à obtenir ce que l'on veut des élèves sans passer par la contrainte. -Se faire obéir par les élèves. -Capacité à faire appliquer ce que l'on demande. -Capacité à influencer sur l'action de l'autre en	-Faire respecter des règles -Respect de l'autre -Souci de la justice -Faire preuve de fermeté -Tenir ses engagements, ses promesses -Incarnier et assumer sa fonction -Faire preuve d'ouverture d'esprit -Etre constant dans l'application des règles -Etre cohérent -Faire preuve de discernement, de bon sens et

suscitant son adhésion. -Le fait d'être respecté, entendu et d'avoir des exigences. -Aptitude à capter l'attention d'un public -Légitimité et capacité à se faire respecter en étant juste. -Se faire respecter par son statut	d'humilité -Etre à l'écoute des élèves -Garantir le respect mutuel entre les élèves -Installer un climat de confiance -Etre rigoureux dans les contenus -Travail (du professeur et des élèves) -Faire preuve d'assurance -Donner du sens au travail et aux règles -Faire accepter l'idée que le travail nécessite des efforts -Connaître ses élèves -Faire preuve de bienveillance -Contractualiser la relation -Etre exigeant autant avec soi-même qu'avec les élèves -Exemplarité -Utiliser les punitions à bon escient
--	---

2) Travail sur des articles : remédiations et approfondissements.

Voir les fiches de lecture (mises en ligne sur ce blog) + débat avec et entre les stagiaires.

3) Quelle est mon autorité (ou celle que je veux construire) ?

Voir document intitulé « quelques modèles d'autorité »

=> à lire pour le 15 / 10 : quels sont les éléments cités dans ces modèles qui semblent correspondre à votre façon d'exercer votre autorité ?

Le 15 / 10 / 2010 :

Discussion sur les « modèles d'autorité » (à partir du document à lire pour cette séance) => l'autorité se construit, elle ne s'exerce pas forcément de la même manière selon les enseignants, selon les jours, les moments de la journée, les classes...

Travail sur des situations difficiles rencontrées par des stagiaires :

SITUATION DIFFICILE	RESOLUTION	ANALYSE	REMARQUES concernant la construction de l'autorité
Un élève refuse de rendre une punition, il est soutenu par ses parents	Punition graduée ; de plus en plus longue, assortie de mots aux parents dans le carnet. Finalement, l'élève rend seulement une partie de la punition avec l'assentiment des parents.	Graduation de la punition. Information aux parents. Absence de contact direct avec les parents. Possibilité de donner une heure de retenue pour que l'élève fasse la punition.	Nécessité de l'arrêt de l'escalade. La punition a manqué d'efficacité car son comportement n'a pas changé par la suite. Faire reconnaître la légitimité de son autorité aux élèves et aux parents.

	L'enseignant abandonne.		
--	-------------------------	--	--

Un élève fait ostensiblement autre chose pendant le cours (correction du devoir de mathématique pendant un cours d'histoire)	Pris en flagrant délit, confiscation du devoir + mot dans le carnet + 1 heure de colle. Contact avec le prof de maths, (avec l'élève) qui lui aussi punit l'élève en le privant du bonus de correction.	Réponse immédiate devant toute la classe. Contact avec le collègue renforce le positionnement (travail en équipe). Information des parents de la situation et de la punition.	L'élève sert d'exemple pour démontrer l'autorité du professeur. La cohésion d'une équipe renforce l'autorité de chacun. Cohérence du discours parent/prof renforce l'autorité (quand c'est possible à condition que la punition soit juste et proportionnée).
--	--	---	---

Une élève énervée arrive en classe, s'assied face au mur, pleure, tape dans l'armoire, proteste fortement. Les autres élèves sont dissipés, se retournent, lui envoient des mots. Classe non contrôlée.	Tentative de discussion en douceur avec l'élève : échec. Elève gardée dans la classe, mais déroulement du cours dans une tension terrible et forte émotion pour l'enseignant et les élèves.	Sensation de l'enseignant d'avoir été pris par les sentiments et ne pas être parvenu à sortir de l'affectif. Tentative de poursuivre le cours en dépit d'un événement perturbateur. Solution possible (qui n'a pas été retenue : exclure l'élève du cours.	Un événement extérieur qui provoque l'agitation d'un élève ou d'un groupe dont on n'est pas responsable ne remet pas en cause sa propre autorité. Essayer de sortir de l'affect et de l'impulsivité pour sortir d'une situation de crise.
---	--	--	--

Punitions et sanctions : Que disent les textes ?

1) Analyse des circulaires du 11 juillet 2000 et du 19 octobre 2004 sur les procédures disciplinaires dans les collèges et lycées. A retrouver sur le site du Ministère de l'Education nationale, dans les BOEN en ligne, dans la rubrique "C'est officiel".

2) Rencontre avec un chef d'établissement et son adjointe : réponses à des questions des stagiaires à la suite de l'analyse des circulaires.

- Comment punir un élève qui triche ou qui a triché?

Annuler le contrôle pour les tricheurs, reprendre le contrôle à un moment plus propice (pendant une heure où il n'y a pas cours), ou refaire le contrôle ou un autre plus difficile.

- Comment punir les bavardages pendant les contrôles?

Pour un problème disciplinaire, il est illégal d'ôter des points. Donner une punition. Avertir le professeur principal, le CPE, le chef d'établissement.

- Comment punir un élève qui a écrit sur une table ou dégradé la salle de classe ?

Réparer par des TIG, avec l'accord de l'élève si il est majeur, des parents si l'élève est mineur, en substitution d'une sanction. Le chef d'établissement est en droit de déposer plainte pour dégradation de biens publics. Le chef d'établissement est informé et décide de la sanction.

- Peut-on donner une punition collective ?

Voir circulaire de 2004, la classe pouvant être un «groupe d'élèves identifiés». Ne pas en abuser (attention à la perception d'injustice). Une solution légale n'est pas forcément légitime...

- Peut-on mettre une note de comportement ?

Non, c'est illégal. Ne pas confondre note de participation et évaluation de l'oral. Rechercher d'autres solutions pour régler les problèmes de comportement (punitions, recherches de solutions en équipe). Essayer d'être imaginatif tout en restant dans la légalité.

- Que faire en cas de vol ?

Fouilles interdites. En référer au chef d'établissement car cela relève d'une sanction (car fait partie des « manquements graves »).

- Quand et à quelles conditions peut-on exclure un élève de cours ? Qu'est ce qu'un «manquement grave» ?

L'exclusion doit rester exceptionnelle (ne serait-ce que pour une question d'efficacité). La difficulté : interpréter ce qu'est un « manquement grave » => doit relever d'une politique d'établissement, d'un dialogue avec la vie scolaire et la direction.

Ne jamais exclure un élève de cours sans le faire accompagner. L'élève exclu doit être pris en charge par la vie scolaire ou la direction (avec confirmation écrite de la prise en charge). Donner une suite à l'exclusion en allant en discuter de l'exclusion avec le CPE ou le chef d'établissement à la fin du cours ou de la journée...

- Peut-on ne pas accepter un élève en retard en classe ?

Légalement, non. Exiger systématiquement un billet de retard. Dans certains établissements, les élèves trop en retard ne sont pas autorisés à aller en classe mais sont pris en charge par la Vie scolaire. C'est la Vie scolaire (qui délivre les billets de retard) qui autorise (ou non) les élèves retardataires à aller en cours.

Autre question :

Comment rédiger une appréciation dans un bulletin ?

Les appréciations portent exclusivement sur le travail et les résultats des élèves, pas sur leur comportement (sauf si celui-ci est explicitement et habilement relié aux résultats et/ou à la qualité du travail de l'élève)

-
-
-
- [inShare](#)
- [Plus](#)

-
-
-

Document sur la gestion de classe et la gestion des conflits, produit lors d'un stage avec des néotitulaires

Ce document a été produit pendant deux journées de formation qui se sont déroulées en novembre 2010.

FORMATION GESTION DE CLASSE POUR LES NEOTITULAIRES LYCEE CONDORCET DE LA VARENNE – Olivier Trannoy – novembre 2010

Le 16 / 11 / 2010 :

TRAVAIL SUR LES VIDEOS NeoPass de l'INRP sur l'entrée en classe et la mise au travail des élèves – SYNTHÈSE

GESTES EFFICACES	GESTES MOINS EFFICACES, voire INEFFICACES	ANALYSE, REMARQUES et QUESTIONS
- Accueil de chaque élève (rituel selon la discipline) - mise en activité rapide (travail donné dès l'entrée en classe) - choix de supports attrayants mais pertinents pédagogiquement(ex. vidéo, ...) - utilisation de tout l'espace de la classe - s'adresser à la classe et aux élèves individuellement - mise en œuvre des règles énoncées avec rigueur, annoncer une hiérarchie des punitions - aide, encouragement, valorisation au/du travail des élèves - incarner sa fonction - interactivité avec les élèves, répartie - intérêt pour les élèves (empathie), instauration d'une bienveillance mutuelle (prof-élèves, entre élèves) - utilisation d'un travail-punition - responsabilisation des élèves - s'adapter aux circonstances - création d'une ambiance de travail sereine	- absence d'accueil des élèves - rester derrière le bureau - absence de définition/délimitation des espaces des élèves - attente passive du silence quand il n'y a pas de règle opérante - remarques stériles (responsabilisation selon l'âge, « tant que vous ne serez pas élèves, je ne serai pas prof ») - ne pas faire respecter les règles de vie de classe énoncées - menaces non suivies d'effet - regarder (s'adresser) individuellement (à) des élèves et non (au) groupe-classe - laisser les élèves seuls dans la classe - moralisation, infantilisation	- établir des règles précises et ritualisées, pas trop nombreuses, applicables et appliquées dans la durée - se connaître pour savoir quelle autorité on est capable de construire et d'incarner (distinguer personne/fonction pour sortir de l'émotion) - se renseigner sur la psychologie de l'adolescent pour dédramatiser certains comportements - lien entre gestion de classe et conception et mise en œuvre pédagogique - légitimité du travail-punition ? - quel équilibre entre responsabilisation et moralisation (part de l'éducation dans l'enseignement) ? - quels outils pour communiquer efficacement ? - Comment installer son autorité dans une classe hétérogène ?

permettant de limiter les possibilités de conflit - utilisation d'une communication non verbale (regard soutenu) - rester calme, feindre la colère (distance émotionnelle) - varier le volume et le ton de la voix - mémoire sans rancune, information sur la vie de l'élève dans les autres cours - annoncer ce qui va être fait, donner du sens au travail qui va être fait, énoncer/écrire/expliciter les consignes (claires et précises d'emblée) - « gérer son état », être conscient et donner conscience aux élèves de ses limites sans pour autant se placer en situation de faiblesse - utilisation pertinente de l'humour et de l'ironie (varier les registres, manier habilement la « carotte et le bâton »)		
--	--	--

CONSTRUIRE SON AUTORITE :

1) Définir l'autorité :

Eléments de définition (par les stagiaires)	Principes pour l'exercice de l'autorité en classe (par les stagiaires)
- Ce qui permet d'instaurer un climat de respect - Construction sociale reconnaissant la supériorité légitime d'un pouvoir ou d'une puissance - Ensemble des règles établies par une personne/groupe de personnes et respectées par un groupe, impliquant une équité entre les personnes sur laquelle elles s'exercent - Capacité d'une personne à ne pas être contestée - Réussir à faire faire quelque chose à quelqu'un sans recours à la sanction et à la contrainte - Capacité à se faire respecter et écouter - Imposer le respect et arriver à faire passer son message - Capacité de s'imposer de manière légitime	- Comment construire son autorité dans une société démocratique et individualiste ? - Incarner les 3 types d'autorité : autorité institutionnelle (être l'autorité), autorité personnelle (avoir de l'autorité), autorité d'expertise (faire autorité). L'autorité d'expertise repose autant sur les savoirs/les connaissances et sur la mise en œuvre/l'organisation du travail (pédagogie) et l'évaluation (qualité, régularité, précision des commentaires, diversité, consignes, faisabilité, délais de correction) - Si toute décision doit être justifiée, elle ne doit pas pour autant être négociée. - Toute règle s'appuie sur le cadre général du règlement intérieur - Travailler en équipe (vie scolaire, professeur principal, direction, parents) - Ethique professionnelle (distinguer la production de l'élève, bienveillance sans

- Capacité de s'imposer de manière légitime afin d'entraîner une acceptation des contraintes - Capacité reconnue et acceptée à imposer un fonctionnement - Capacité de s'imposer soi-même - Attitude et état d'esprit qui font qu'on est écouté et que l'on s'impose aux autres - Aura permettant de se faire respecter - Ensemble de règles et principes qu'une personne cherche à faire appliquer - Obtenir d'une personne une action dans le respect de chacun - Capacité à acquérir l'attention et le respect à travers des règles et des limites établies - Ensemble de règles et de pratiques permettant le maintien ou l'instauration d'une norme - Ensemble des attitudes et des règles permettant de créer une écoute, un respect et un échange serein	- démagogie ou faiblesse) - Allier bienveillance, fermeté, justesse, justice - Exemplarité du professeur (reconnaître ses erreurs) - Le respect comme finalité et fondement de l'autorité
--	--

2) Travail sur des articles (*mis en ligne sur ce blog*) : remédiations et approfondissements.

Voir les fiches de lecture + débat

3) Quelle est mon autorité (ou celle que je veux construire) ?

Voir document intitulé « quelques modèles d'autorité »

=> à lire pour le 23 / 11 : quels sont les éléments cités dans ces modèles qui semblent correspondre à votre façon d'exercer votre autorité ?

Le 23 / 11 / 2010 :

Travail sur des situations difficiles rencontrées par des stagiaires :

SITUATION DIFFICILE	RESOLUTION	ANALYSE	REMARQUES et QUESTIONS concernant la construction de l'autorité
Début d'année, ramassage des cahiers : lors du rendu, contestation/révolte de l'élève	Explication puis règlement à la fin de l'heure (retour au calme)	Déplacer le conflit à la fin de l'heure est souvent efficace	Anticiper les réactions des élèves quand elles sont prévisibles (écrire en rouge sur un cahier = personnel), il est préférable de faire les observations sur une feuille à part ou au crayon. Il faut aussi éviter d'intervenir sur l'agenda. Distinguer sphère privée/sphère publique
5 ^{ème} , travail en groupes de 4, un élève ne travaille pas. Il est isolé, s'énervé et	Envoi d'un élève pour aller chercher une personne extérieure (CPE...)	Bonne gestion : essayer de calmer l'élève, de l'isoler pour protéger le	Un conflit mal vécu n'est pas nécessairement mal géré.

insulte un autre élève. Il poursuit en ignorant les remarques du professeur, refuse de donner son carnet, fait une crise de nerfs (tape dans les chaises, la table, déchire sa feuille), refuse tout dialogue jusqu'à l'arrivée de la principale adjointe suite à l'envoi d'un élève.	Station au fond de la salle entre l'élève et le reste de la classe Arrivée de la principale adjointe	reste de la classe en gardant pour soi une distance de sécurité, appel à une aide extérieure Se méfier de l'envoi d'un élève dans le couloir (connaissance de l'élève)	Faire un rapport pour se couvrir par une trace écrite et amener l'administration à assumer / réunion de l'équipe
Une élève de 5 ^{ème} (passé chargé) fait une crise de nerfs. Elle a voulu agresser une autre élève, le professeur s'est interposé puis a hurlé sur le professeur (avec des insultes) attirant d'autres adultes. Elle est finalement partie.	Rapport, refus initial de suite par l'administration (mise en accusation de l'enseignant), intervention extérieure pour arriver au conseil de discipline	S'interposer : mise en danger de l'enseignant	Enjeu de l'intégration d'élèves très difficiles ou avec un handicap mental Problème du secret médical et de la publicité des confidences S'adapter au contexte de l'établissement
Une élève a mangé en cours, constatation par le proviseur adjoint, TIG : nettoyer son poste, demande de report par l'élève accordé par l'enseignant (souci d'apaisement) TIG non effectué, reproche du proviseur adjoint (faute professionnelle) après intervention des parents	Voir colonne de gauche	Bonne intention (apaisement) mais il faut intégrer la logique de l'établissement : faute par rapport à une décision d'un supérieur hiérarchique.	Distinguer punition/sanction Une punition n'est pas négociable (on peut lever une punition de son propre fait mais l'élève ne doit pas en être l'origine)
Elève de 5 ^{ème} agressif, après une commission éducative, isolement mal accepté lors de son entrée en classe. Des élèves se plaignent d'avoir reçu de l'encre. L'élève se lève et crie sur le professeur. Il refuse d'aller chez le CPE en étant impoli. Il sort finalement en poussant le professeur. Un surveillant le prend en charge.	Prise en charge par un surveillant (suite à l'envoi d'un élève)	Le problème est antérieur au conflit. Peu de prise sur l'état de l'élève. Tout a été fait pour éviter l'injustice. Externalisation du conflit Problème de la sortie de la classe avec possibilité pour d'autres	Difficulté de faire la part des choses : personne/incarnation de l'institution Part de l'affectif dans la gestion d'un conflit importante mais à relativiser et objectiver (rôle de l'enseignant)

		élèves de sortir	
Bagarre dans une classe après des insultes	Dialogue pour les calmer, appel à une personne extérieure puis prise en charge par un surveillant, rapport		Instaurer des règles avec des élèves peu habitués aux limites crée des conflits mais il faut tenir malgré ces tensions.

Punitions et sanctions : Que disent les textes ?

1) Analyse des circulaires du 11 juillet 2000 et du 19 octobre 2004 sur les procédures disciplinaires dans les collèges et lycées

2) Rencontre avec un chef d'établissement et son adjointe : réponses à des questions des stagiaires à la suite de l'analyse des circulaires.

- Peut-on mettre une note de comportement ? de sérieux ?

Non, on évalue le travail (pas de jugement de valeur). De même, les appréciations doivent toujours être en lien avec le travail scolaire. Bien distinguer l'évaluation de l'oral avec des critères précis et en lien avec la discipline d'une note de participation en classe subjective.

- Peut-on baisser une note pour raison de comportement ?

Il est interdit d'enlever des points pour des bavardages y compris pendant des évaluations. En cas de triche, on peut le mettre en retenue pour l'évaluer à nouveau.

- Comment évaluer le comportement des élèves ?

Pas par une note. La note de vie scolaire existe dans certains établissements. Il est possible d'annexer au bulletin une feuille comportant des remarques sur le comportement.

- Dans quelles conditions peut-on exclure un élève ?

L'exclusion de cours se justifie par un manquement grave (mise en péril de la sécurité). L'élève exclu doit être pris en charge par la Vie scolaire.

- Quelles sont les modalités de résolution de conflit lorsque la direction refuse de sanctionner ?

Aucune réponse législative.

- Que faut-il entendre par une « attitude humiliante, vexatoire ou dégradante à l'égard des élèves » ?

Part d'interprétation : discussion avec la direction.

- Comment demander une sanction au chef d'établissement ?

En mettant les formes (aucune exigence) et en ne précisant pas la nature de la sanction (éventuelle discussion orale selon le contexte)

- Une punition doit-elle uniquement être un travail scolaire ? un travail écrit ?

L'excuse orale est une des punitions. Il est préférable de distinguer le comportement et le travail.

- Quelles sont les conditions pour convoquer un conseil de discipline ?

Manquement grave au règlement intérieur, à l'appréciation du chef d'établissement. Mise en danger d'un membre de l'établissement, atteinte à l'intégrité physique ou morale.

3) Questions diverses

- Les enseignants et les élèves sont-ils à égalité devant les règles ?

Non mais les adultes doivent aussi respecter le règlement intérieur.

- **Faut-il, lorsqu'un élève quitte la classe, sortir de la classe pour essayer de rattraper l'élève ?**

Non, il faut envoyer le délégué pour prévenir par écrit la vie scolaire (demander accusé de réception).

- **Comment faire avec des élèves en déficit de socialisation (se tiennent mal en classe, se lèvent, circulent ...) ?**

Ne pas reprocher aux parents leur éducation, rappeler les règles de vie de classe. Travail compliqué qui nécessite une équipe cohérente.

- **Est-ce que la direction peut entrer dans une classe pour s'adresser au professeur de manière importune ?**

Au minimum maladroit et contre-productif.

- **Comment faire face à un élève refusant de sortir ses affaires ou son carnet ?**

Reporter le conflit à la fin de l'heure pour le carnet et l'envoyer à la vie scolaire pour un refus de sortie de son matériel.

- **Quelle est la réglementation en matière de téléphone portable ?**

La confiscation est interdite. Le règlement intérieur fixe les règles.

- **Peut-on rester seul avec un élève dans une salle (retenue, discussion) ?**

A éviter surtout en cas de conflit. Laisser la porte ouverte ou régler le problème à la vie scolaire. En cas d'absence massive, possibilité de se regrouper mais rester dans l'établissement.

- **Quel est le rôle du PP dans la gestion d'une classe difficile ?**

Rôle important pour favoriser le travail d'équipe, pour réguler, pour coordonner les relations entre parents, vie scolaire, direction, élèves et équipe pédagogique. Il ne doit pas cependant punir à la place des collègues.

-
-
-

- [inShare](#)

- [Plus](#)

-
-
-